

Le projet de loi porte sur la mise en œuvre du Programme énergétique national qu'a dévoilé à la Chambre le 28 octobre 1980, dans le cadre de son budget, le ministre des Finances (M. MacEachen). Ce fait, c'est-à-dire la présentation d'un Programme énergétique national comme partie de la politique financière et fiscale du gouvernement, se révèle essentiel à la compréhension de l'objet et de l'effet du bill C-48. L'on pourra se demander pourquoi et la réponse est fort simple: en réalité, le projet de loi sur le pétrole et le gaz du Canada n'a pas vraiment trait à l'énergie, mais plutôt aux finances. Il a pour véritable objet d'étendre le contrôle du gouvernement fédéral à certaines des ressources les plus importantes du pays, c'est-à-dire aux ressources pétrolières dont recèlent nos régions septentrionales et nos fonds sous-marins côtiers. En fait, c'est là le véritable objectif du Programme énergétique national. Il donnera au gouvernement fédéral la haute main sur les ressources énergétiques.

Si vous le permettez, je m'explique. Pendant la majeure partie du siècle, la richesse du Canada se fondait sur les secteurs du bâtiment et de la fabrication; les chantiers navals, les usines d'automobiles et d'équipement et la transformation des ressources naturelles comme le bois, les métaux et le pétrole. Récemment encore, les ressources étaient relativement bon marché, surtout le pétrole. A l'heure actuelle, les ressources qui s'épuisent comme le pétrole et les métaux de base coûtent plus cher. A la suite de la coalition des pays producteurs de pétrole de l'OPEP, en dix ans, le prix du baril de pétrole est passé de \$4 à \$44 canadiens. Il est très facile de comprendre que le gouvernement fédéral ait préféré s'intéresser au secteur des ressources naturelles et devenir directement propriétaire des richesses qu'elles représentent plutôt qu'au secteur de la fabrication et à la taxe d'accise qu'il lui rapporte.

Voici un exemple. Le Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, possède de vastes gisements houillers le long de ses côtes. Pendant des années, en fait pendant le siècle qui a suivi la Confédération, le gouvernement fédéral n'a guère accordé d'attention à ces ressources. La Nouvelle-Écosse administrait les concessions minières et les permis d'exploitation pour les industries houillères. En 1967, le principal exploitant des mines de charbon du Cap-Breton a tout simplement cessé ses activités, ce qui a laissé des milliers de travailleurs sans emploi et causé un véritable désastre économique. Voilà où je veux en venir. Il a fallu déployer bien des efforts pour convaincre le gouvernement du Canada d'aider la Nouvelle-Écosse à sauvegarder les mines de charbon du Cap-Breton. Le gouvernement fédéral a conclu avec la Nouvelle-Écosse une entente établissant la Société de développement du Cap-Breton qui a repris l'exploitation des mines. Je ne me plains pas de cette mesure. Elle se justifiait pour des raisons économiques et humanitaires. Mais voilà ce que cette entente avait d'insolite.

Le gouvernement fédéral a demandé à la Nouvelle-Écosse de transférer à la société de la Couronne Devco les gisements de charbon sous-marins de l'Île-du-Cap-Breton situés au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit donc de terres immergées. La conclusion logique, c'est que le gouvernement fédéral estimait que le gouvernement provincial était propriétaire des gisements de charbon sous-marins.

Qu'en est-il du bill C-48? Tout d'abord, il s'applique aux terres du Canada qu'il définit de façon précise. Le bill déclare

Pétrole et gaz du Canada—Loi

que les terres du Canada incluent les zones sous-marines qui sont adjacentes à la côte canadienne.

Le fait à noter c'est que le gouvernement fédéral n'a jamais cherché à s'approprier les gisements de charbon sous-marins situés au large des côtes de la Nouvelle-Écosse. Par contre, quand il a découvert que ces mêmes terres situées au large des côtes de la Nouvelle-Écosse, mais aussi des côtes de Terre-Neuve et des autres provinces pouvaient renfermer des gisements de pétrole, il a commencé à s'y intéresser sérieusement. Je le répète, le gouvernement peut faire main basse sur ces ressources énergétiques.

Je tiens à insister là-dessus. Depuis un siècle, le gouvernement fédéral s'est désintéressé des gisements sous-marins de la Nouvelle-Écosse, qu'il s'agisse des gisements de charbon ou de pétrole. Par contre, dans les années 70, la conjoncture mondiale a changé et le gouvernement fédéral a lui aussi changé d'attitude. Ce qu'il veut, c'est faire passer sous sa coupe tout le secteur des ressources naturelles et il a toute une panoplie de moyens à sa disposition. L'un de ses moyens consiste à revendiquer la propriété des gisements sous-marins. Il en va de même pour les régions septentrionales. Là encore, le gouvernement fédéral revendique la propriété des richesses du sous-sol, sans égards pour les autorités du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Dans le cas de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, le gouvernement fédéral a recours à ses pouvoirs en matière fiscale et commerciale pour obtenir le contrôle.

● (2020)

J'ai fait ressortir la nécessité d'étudier le bill C-48 à la lumière du Programme énergétique national. Je crois avoir également expliqué que le motif principal et la véritable intention sous-jacents à la création du Programme énergétique national consistent à obtenir le contrôle des recettes provenant de l'exploitation des ressources énergétiques, et particulièrement des ressources pétrolières et gazières. Il ne fait aucun doute que le gouvernement, détenant les cordons de la bourse de la nation, exerce le pouvoir réel dans ce pays. Et il refuse de partager ce pouvoir, refus qui est à la source du véritable problème du Canada aujourd'hui: le fait que le gouvernement central ne traite pas avec équité et décence avec les gouvernements provinciaux.

M. Nielsen: Le gouvernement partage son pouvoir avec le NPD.

M. Crosby: Mon collègue du Yukon (M. Nielsen) affirme que le gouvernement partage son pouvoir avec le NPD. En effet, il ne fait aucun doute que beaucoup de néo-démocrates souscrivent à cette initiative du gouvernement fédéral. Ils tiennent à ce que le gouvernement fédéral contrôle les richesses du Canada. Nos collègues néo-démocrates voudront certainement se rallier au gouvernement à ce sujet. Ils veulent aider le gouvernement fédéral à obtenir le contrôle des ressources naturelles et à accumuler les pouvoirs dans beaucoup d'autres secteurs.

Une voix: A qui voulez-vous attribuer le contrôle de ces ressources? A quelqu'un de l'extérieur peut-être?

M. Crosby: Je veux que le contrôle des richesses du pays soit équitablement réparti entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. C'est là la base même de notre confédération. Voici ce qui s'est produit en 1867. Les gouver-